

Le manque de magistrats, une “menace pour l’état de droit”

■ Vanessa Matz (LE) souhaite un débat parlementaire sur l’attractivité de la fonction de magistrat.

Ce n’est un secret pour personne, la justice en Belgique souffre d’un manque de moyens considérable depuis de nombreuses années. Conséquence: notre justice est plus lente, ce qui la rend, de facto, moins efficace.

Au CDH – devenu Les Engagés (LE) –, la députée Vanessa Matz veut s’attaquer au manque de magistrats. Une proposition de résolution sera présentée ce mardi en commission Justice de la Chambre. Le texte vise à réformer l’attractivité de la fonction de magistrat puisque, comme le déplore Vanessa Matz, *“même lorsque des postes se libèrent, les candidats ne se bousculent pas. Avec les conditions de travail actuelles, devenir magistrat ou le rester, c’est un véritable apostolat”*.

La députée veut remédier au problème qui, selon elle, affecte grandement le bon fonctionnement de la justice.

Concilier vie privée et vie professionnelle

Dans la proposition de résolution, un comparatif entre pays européens laisse entrevoir qu’en Belgique, même en remplissant toutes les places vacantes, les manques en la matière persisteront. En cause: l’arriéré judiciaire extrêmement important qui a été accumulé.

“Quand les classements sans suite se multiplient et que certains faits ne sont plus poursuivis faute de magistrats, c’est une menace pour l’état de droit. Le manque de moyens à disposition de la justice et son délabrement, ce sont des choses malheureusement connues et dénoncées depuis

longtemps par de nombreux acteurs de terrain. Nous voulons ouvrir un débat plus large concernant la magistrature. Car il ne suffit pas de vouloir plus de personnes, c’est l’attractivité de la fonction qui doit faire l’objet de réformes profondes”, expose Vanessa Matz.

Outre une demande d’amélioration des conditions de travail (travailler dans des *“lieux dignes en fournissant immédiatement des outils informatiques performants”*), la députée souhaite notamment que le statut social des magistrats soit modifié pour concilier vie privée et emploi. En permettant par exemple, des aménagements du temps de travail (interruptions de carrière, régime à temps partiel, aménagement du travail en fin de carrière en vue de prolonger au-delà de l’âge de la pension), ce qui est actuellement impossible.

Une réforme avec les concernés

Selon Vanessa Matz, la formation et les épreuves d’admission à la fonction doivent également être revus afin d’attirer plus de profils, dont des profils plus spécialisés.

Un statut permettant plus de flexibilité est également défendu pour permettre aux magistrats qui le souhaitent de rejoindre d’autres places dans d’autres arrondissements. *“Nous ne souhaitons pas de nivellement par le bas de la fonction ni toucher au principe d’indépendance propre à la fonction de juge, mais bien la rendre plus attrayante”*, défend la députée.

Cette proposition de résolution, rappelle Vanessa Matz, a pour but d’ouvrir les débats au Parlement qui *“doit se poursuivre”*, par exemple, par des auditions d’experts. *“Réformer la fonction de magistrat est fondamental et doit être réalisé avec les acteurs concernés, par exemple le Conseil supérieur de la justice et les organisations représentatives des magistrats. Il est temps, la justice a trop attendu.”*

Maryam Benayad

“Devenir magistrat ou le rester, c’est un véritable apostolat.”

Vanessa Matz

Députée Les Engagés (ex-CDH)



HATIM KAGHAT/BELGA

Le manque de magistrats pose problème pour le bon fonctionnement de la justice.